

# JX-4000 SCELLANT POUR LE BÉTON

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Réactivité	0
	Danger spécifique		Risques d'incendie	0
			Réactivité	0
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Blanc. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.	

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>JX-4000 SCELLANT POUR LE BÉTON</b>		Code	4669 & 4665
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.		PMS#	3043903
FTSS#	114665006		Date de validation	2/24/2003
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971		Date d'impression	2/24/2003
			Remplace	Aucune validation antérieure.
			En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	<b>OSHA (États-Unis). Peau</b> TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis). Peau</b> TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 909 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Éther de di,thyléneglycol et de monoph,nyle	6881-94-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Polymères Acryliques	7732-18-5	10-30	Non disponible.	Non disponible.
Eau		60-100	Non disponible.	Non disponible.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
	<b>Yeux</b> Peut irriter modérément les yeux.
	<b>Peau</b> Peut irriter modérément la peau.
	<b>Inhalation</b> Inconnu.
	<b>Ingestion</b> Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

**Section 4. Premiers soins**

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Notes au physicien	Sans objet.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Léger. Ammoniacal.
Couleur	Blanc.
pH	9 à 10 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Point d'ébullition/condensation	<93°C (199.4°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

**Classification pour le DOT**

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

**TDG Classification**

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: ?ther de di,thylŠneglycol et de monoph,nyle  
CERCLA : Substances dangereuses.: ?ther de di,thylŠneglycol et de monoph,nyle

**état** New Jersey - Liste des déversements: ?ther de di,thylŠneglycol et de monoph,nyle  
New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, ?ther de di,thylŠneglycol et de monoph,nyle  
Massachusetts RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle  
Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, ?ther de di,thylŠneglycol et de monoph,nyle

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

**Règlements canadiens**

**SIMDUT Classification** Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

**Symbole du SIMDUT**



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA). Tous les ingrédients sont sur la liste DSL.

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 0.01

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*